

**Correction
collective****Session de
rattrapage 2019****Examen de droit des
obligations (Partie générale)****IUR II**

Il n'y aura pas de correction collective de l'examen **de droit des obligations (Partie générale)** (IUR II) effectué lors de la session de rattrapage 2019.

Les candidat(e)s pourront consulter leur copie en prenant contact avec les assistants de la Chaire de droit privé et de droit romain jusqu'au 31 octobre 2019.

Les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération

Prof. Pascal PICHONNAZ